VOTRE MODE D'EMPLOI

PULSE
by Arkéa REIM

VERSEMENTS PROGRAMMÉS & RÉINVESTISSEMENT DE LA DISTRIBUTION



ARKEA REIM

VERSEMENTS PROGRAMMÉS

- EPARGNEZ **À VOTRE RYTHME**
- DE MANIÈRE **PROGRESSIVE ET STRUCTURÉE**



Grâce à l'option **« Versements programmés »** je peux me constituer une épargne immobilière régulière. Pour y opter, il me suffit de détenir au **minimum 5 parts de la SCPI.**

Je choisis le montant (**en nombre de parts**) et la fréquence (**mensuelle, trimestrielle ou semestrielle**) à laquelle je souhaite épargner.

À chaque échéance, le montant que j'ai choisi est prélevé directement sur mon compte, sans action de ma part.

À chaque échéance, je deviens propriétaire de parts supplémentaires, je me constitue ainsi une épargne immobilière régulière et je perçois un complément de revenus (non garanti) tous les trimestres.

QUELQUES FORMALITÉS

L'option « Versements Programmés » sera réalisée selon une fréquence :

- **mensuelle** : prélèvement le 10 de chaque mois

  ou

- **trimestrielle** : prélèvements les 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre

  ou

- **semestrielle** : prélèvements les 10 janvier et 10 juillet

En cas de jour non ouvré, le prélèvement aura lieu le prochain jour ouvré.

Toute demande de souscription en « Versements Programmés » doit être adressée avant le 25 du mois précédent le premier prélèvement.

Je m'engage à acquérir les parts aux conditions en vigueur à la date de signature de l'annexe puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer dans le temps, en cas de modification de prix de part par exemple.

Le prix d'une part de Transitions Europe est composé du nominal (150 €) et de la prime d'émission (54 €), elle-même incluant la commission de souscription de 10 % HT (12% TTC selon TVA en vigueur) soit 24.48 € TTC.

Le prix d'une part de MomenTime est composé du nominal (150 €) et de la prime d'émission (50 €), elle-même incluant la commission de souscription de 10 % HT (12 % TTC selon TVA en vigueur) soit 24 € TTC.

COMMENT SOUSCRIRE À L'OPTION AVEC VOTRE CONSEILLER ?

JE SUIS DÉJÀ CLIENT

Je complète seulement l'Annexe « Versements Programmés » et je renseigne mon numéro d'Associé

J'ai souscrit il y a moins d'un an et mes informations personnelles n'ont pas changé

C'EST TERMINÉ !

J'ai souscrit il y a plus d'un an **ou** mes informations personnelles ont changé

Je mets à jour mes informations personnelles en remplissant la Fiche connaissance clients (Personnes Physique ou Personne Morale) et je renvoie les pièces justificatives :

- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- un justificatif d'origine des fonds.

JE NE SUIS PAS ENCORE CLIENT

Je remplis un Bulletin de Souscription (min. 5 parts) et

Je souscris à l'option Versements Programmés en remplissant uniquement une **Annexe « Versements Programmés »**



COMMENT MODIFIER OU RÉSILIER ?

- Vous pouvez à tout moment modifier ou résilier votre versement programmé.
- **En cas de modification,** vous devez renvoyer la présente annexe, dûment complétée, qui annulera et remplacera la précédente, au plus tard le 25 du mois précédant le prélèvement.
- **En cas de résiliation,** la demande doit être adressée par courrier électronique à souscriptions@arkea-reim.com, depuis l'espace client, ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Arkéa REIM – Middle-Office, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris, au plus tard le 25 du mois précédant le prélèvement.
- Si la demande de modification ou de résiliation parvient après cette date, le prélèvement de la période en cours sera maintenu, et la modification ou la résiliation prendra effet à compter de la période suivante.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque immobilier

Une baisse de la valeur des actifs immobilier est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts.

Risque de perte en capital

Le capital investi dans la SCPI n'est pas garanti.

Risque de liquidité

La SCPI ne garantit pas la vente des parts ni le retrait. Le paiement de la valeur de retrait intervient sous réserve qu'il existe des demandes de souscription compensant la demande de retrait. Le délai de revente des biens immobiliers dépend des marchés immobiliers.

RÉINVESTISSEMENT DE LA DISTRIBUTION

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE COMPLÉMENT DE REVENUS IMMÉDIATEMENT ?

› **RÉINVESTISSEZ VOTRE DISTRIBUTION ET AUGMENTEZ VOTRE CAPITAL**



Grâce à l'option **« Réinvestissement de la Distribution »** je perçois mes distributions et celles-ci sont immédiatement réinvesties en nouvelles parts de la SCPI.

Je me constitue une épargne immobilière complémentaire.

Si je souhaite souscrire de nouvelles parts régulièrement, je peux sélectionner l'annexe Réinvestissement de la Distribution avec une fréquence trimestrielle.

Je choisis de réinvestir **automatiquement l'intégralité** de mes distributions trimestrielles en nouvelles parts de la SCPI.

À chaque distribution, je perçois mes dividendes sur mon compte bancaire et un prélèvement est ensuite réalisé si le montant permet d'acquérir une ou plusieurs part(s).

Exemple pour un prix de part à 200 € : je perçois 479 € de distribution, ce qui permet de souscrire 2 parts (2 x 200 € avec le prix actuel en vigueur). Un prélèvement de 400 € est réalisé automatiquement sur mon compte.

NB : si le montant du dividende versé est inférieur au prix d'une part alors l'option ne s'applique pas.

QUELQUES FORMALITÉS

Attention, **la souscription de cette option ne m'exonère pas de la fiscalité liée à mon investissement dans la SCPI.** Je suis redevable de l'impôt sur mes dividendes réinvestis.

Je m'engage à acquérir les parts aux conditions en vigueur à la date de signature de l'annexe puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer dans le temps, en cas de modification de prix de part par exemple et peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de la distribution de la SCPI.

Le prix d'une part de Transitions Europe est composé du nominal (150 €) et de la prime d'émission (54 €), elle-même incluant la commission de souscription de 10 % HT (12% TTC selon TVA en vigueur) soit 24.48 € TTC.

Le prix d'une part de MomenTime est composé du nominal (150 €) et de la prime d'émission (50 €), elle-même incluant la commission de souscription de 10 % HT (12 % TTC selon TVA en vigueur) soit 24 € TTC.

COMMENT SOUSCRIRE À L'OPTION AVEC VOTRE CONSEILLER ?

JE SUIS DÉJÀ CLIENT

Je complète seulement l'Annexe « Réinvestissement de la Distribution » et je renseigne mon numéro d'Associé

J'ai souscrit il y a moins d'un an et mes informations personnelles n'ont pas changé

C'EST TERMINÉ !

J'ai souscrit il y a plus d'un an **ou** mes informations personnelles ont changé

Je mets à jour mes informations personnelles en remplissant la Fiche connaissance clients (Personnes Physique ou Personne Morale) et je renvoie les pièces justificatives :

- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- un justificatif d'origine des fonds.

JE NE SUIS PAS ENCORE CLIENT

Je remplis un Bulletin de Souscription et

Je souscris à l'option Réinvestissement de la Distribution en remplissant uniquement une **Annexe « Réinvestissement de la Distribution »**



COMMENT RÉSILIER ?

- L'option de réinvestissement de la distribution peut être résiliée à tout moment par courrier électronique adressé à souscriptions@arkea-reim.com, depuis l'espace client, ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Arkéa REIM – Middle-Office, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris.
- La demande de résiliation doit être reçue au plus tard le 25 du mois précédant la distribution. À défaut, la distribution du trimestre en cours sera réalisée et la résiliation prendra effet pour la distribution du trimestre suivant.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque immobilier

Une baisse de la valeur des actifs immobilier est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts.

Risque de perte en capital

Le capital investi dans la SCPI n'est pas garanti.

Risque de liquidité

La SCPI ne garantit pas la vente des parts ni le retrait. Le paiement de la valeur de retrait intervient sous réserve qu'il existe des demandes de souscription compensant la demande de retrait. Le délai de revente des biens immobiliers dépend des marchés immobiliers.



ARKEA REIM

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ?

Rapprochez-vous de votre conseiller habituel.

www.arkea-reim.com Arkea REIM

Arkéa Real Estate Investment Management est une société par actions simplifiée au capital social de 1 000 000 euros. Siège social : 72, rue Pierre Charron - 75008 PARIS. Immatriculation au RCS, numéro 894 009 687 R.C.S. Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-20228 le 23 mars 2022.